



Orona Ouest Nord

ZA Beauséjour
35520 LA MEZIERE

AUDITECH INNOVATIONS
67 Rue Charles Lindbergh
75520 BOOS

La Mézière, le 20/11/2018

Votre numéro de devis : EXLI 2018 CD PP 000328

Donneur d'ordre : Pascal ROUSSEL

Objet: Proposition de mise en place d'un kit GSM Orona et d'une ligne téléphonique sans fil

Référence Appareil	Adresse Appareil
XF67339LI	BUREAUX AUDITECH INNOVATIONS

Chère Cliente, Chère Client,

Dans le cadre des prestations de service relevant du contrat de maintenance référencé ci-dessus, et afin d'assurer et simplifier la gestion de la ligne téléphonique assurant les communications du système de téléalarme ou de télésurveillance de votre ascenseur, Orona met à votre disposition un Kit GSM Orona et une ligne GSM, sans fil, attribué par un opérateur référencé.

Dans le cadre de ce service, Orona s'engage à équiper le matériel de téléalarme existant d'un Kit GSM et d'une carte SIM dédiée à l'installation, d'effectuer la mise en service du nouvel abonnement téléphonique ainsi que d'assurer sa gestion et le règlement des communications.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter de plus amples explications et étudier ensemble cette proposition.

Je vous prie de croire, Chère Cliente, Chère Client, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Votre interlocuteur Orona :

Quentin GUENROC

Ingénieur Commercial Service

Ligne directe: 06 40 79 30 25

E-mail: qguenroc@orona.fr

Orona Ouest Nord

Agence Rennes - Z.A. Beauséjour - 35520 LA MÉZIERE - Tél: +33 (0)2 99 14 41 14 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Nantes - 2 Rue de l'Espalion - 44800 SAINT HERBLAIN - Tél: +33 (0)2 40 40 26 40 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Vannes - 3 Zone de Kerizan - 56400 BRECH - Tél: +33 (0)2 97 31 12 09 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Caen - 2 Rue Atalante - ZAC Citis - 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR - Tél: +33 (0)2 31 84 84 84 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Rouen - 24 Boulevard Industriel - 76300 SOTTEVILLE LÈS ROUEN - Tél: +33 (0)2 35 00 55 30 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Lille - 26 Rue du Général de Gaulle - 59133 PHALEMPIN - Tél: +33 (0)3 20 54 00 82 - Fax: +33 (0)3 20 54 54 63 - nord@orona.fr

Agence Lille (Services) - 103 Rue Balzac - 59000 LILLE - Tél: +33 (0)3 20 45 98 74 - Fax: +33 (0)3 20 45 80 58 - nord@orona.fr

www.orona.fr



DESCRIPTION TRAVAUX ET CONDITIONS PARTICULIERES

MR9329/30 – Mise en place d'un Kit GSM Orona et d'une ligne téléphonique sans fil

Mise en place d'un kit GSM Orona et d'une ligne téléphonique sans fil assurant les communications du système de téléalarme ou de télésurveillance de votre ascenseur. Ce service comprend :

- La fourniture et l'installation d'un Kit GSM et d'une carte SIM dédiée à l'installation sur le système de téléalarme ou télésurveillance existant.
- La gestion de l'abonnement téléphonique : mise en place et règlement des communications.

Conditions tarifaire :

1. Kit GSM : prix forfaitaire

Numéro Appareil	Description Kit GSM	Quantité	Total HT (€)	TVA	Total TTC (€)
XF67339LI	MR 9329 – OMU Orona	1	350,00	20%	420,00

2. Service de ligne GSM

Numéro Appareil	Num. de Contrat de Maintenance associé	Nombre de Ligne GSM	Total HT annuel(€)	TVA	Total TTC annuel(€)
XF67339LI	003393	1	180,00	20%	216,00

Le Taux de TVA mentionné est le taux actuellement en vigueur.


Durée : Le Service ligne GSM est souscrit avec une période initiale de 2 ans.

Conditions de règlement :

- Périodicité de règlement : semestrielle à échoir. Le Kit GSM sera facturée en une seule fois suite à la validation de l'offre.
- Mode de règlement : virement
- Délai de règlement : 30 jours à compter de la date de facture

Acceptation du devis

Date d'acceptation :

Client	Orona Ouest Nord
<p>Bon pour accord. Nom, signature et cachet commercial.</p> <p><i>V. Barbede</i></p> <p></p> <p>36, Rue de la Forge Féret BP 90 - 76520 BOOS Cedex Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24 Fax : 33 (0)2 35 08 42 83</p>	<p></p> <p>Orona Ouest Nord Agence Rennes Z.A. Beauséjour 35520 LA MÉZIERE Tél. : +33 (0)2 99 14 41 14 Fax : +33 (0)2 99 14 41 15 ouest@orona.fr</p>

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce document signé par vos soins par courrier ou par mail à l'adresse suivante : ouest@orona.fr



CONDITIONS GENERALES

1. Exécution des Prestations

Pendant la durée du contrat, Orona met à la disposition du Client une ligne GSM attribuée par un opérateur référencé par Orona. Ce service est associé et vient en complément du contrat de maintenance signé par le Client avec Orona pour les installations référencées dans les devis.

Orona s'engage à exécuter les prestations contractuelles, conformément aux règles de l'art et à mettre en œuvre les moyens attendus d'un professionnel compte tenu de l'état d'avancement de la technologie d'une part et des performances, de l'utilisation, de l'état d'usure et de la vétusté et de l'obsolescence des Installations d'autre part.

2. Prix

Le prix figurant aux conditions particulières est établi en tenant compte des conditions économiques et de la TVA applicable à la date de signature du Contrat. Tout changement de TVA intervenant pendant la période contractuelle entraînera une modification automatique du prix TTC dû par le Client.

Le prix a été défini en fonction des prestations fournies, telles que définies dans les conditions particulières. Toute modification relative à ces Installations ou toute prestation complémentaire entraînera une modification du prix. Les conditions initialement arrêtées au Contrat pourront être modifiées par avenant accepté des deux parties.

Le prix du Contrat sera révisé annuellement, selon les modalités indiquées dans les conditions particulières du contrat de maintenance signé par le Client avec Orona pour installations décrites dans les conditions particulières.

3. Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire, le paiement s'effectue à terme à échoir sans escompte dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Le paiement se fera par virement ou prélèvement bancaire automatique.

En cas de non paiement à l'échéance d'une facture, des pénalités de retard, égales à trois fois le taux de l'intérêt légal, seront immédiatement applicables au Client, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. De plus, dans le cas où le Client ne donnerait pas suite dans un délai de 15 jours à une mise en demeure de payer qui lui serait adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, les Prestations pourront être suspendues par Orona jusqu'à régularisation du paiement. Le Client restera seul responsable des conséquences et éventuels dommages pouvant résulter de cette suspension.

S'il s'agit d'un Client Public, le paiement s'effectuera à terme échus selon les dispositions du décret n° 2013-269 relatifs à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique ou toute autre disposition pouvant s'y substituer.

4. Résiliation

Le Service de ligne GSM est souscrit pour une durée illimitée avec une période minimale de 2 ans. A l'issue de la 2^{ème} année, les parties pourront résilier le présent contrat indépendamment du contrat de maintenance associé sous réserve du respect d'un délai préavis de 3 mois.

La souscription du présent contrat étant en complément au contrat de maintenance signé avec Orona pour cette

Installation, la résiliation du contrat de maintenance entraîne automatiquement et de plein droit la résiliation du présent contrat.

En cas de résiliation, il appartiendra au Client de mettre en place un nouveau système de communication de l'appareil en souscrivant l'abonnement de son choix et réalisant à sa charge les travaux éventuellement nécessaires.

Toute résiliation du présent contrat avant l'expiration de la période initiale de 2 ans, donnera droit pour Orona à une indemnisation forfaitaire de 10 euros par mois restant à courir, par ligne. La résiliation du présent service par le Client n'entraîne pas la résiliation du contrat de maintenance

5. Responsabilité et Assurances

Responsabilité:

La ligne GSM permettant notamment de traiter les appels pour les usagers bloqués en cabine, afin que le service de dépannage Orona puisse intervenir, il est fortement conseillé au Client de mettre son appareil à l'arrêt tant que la ligne ne sera pas rétablie en cas de suspension ou de résiliation du présent contrat.

Orona ne saurait être tenue pour responsable des conséquences pouvant survenir aux usagers si le Client maintenait son appareil en service en cas de résiliation du présent contrat, ni d'éventuels dysfonctionnements de ligne, les problèmes venant des opérateurs de télécommunications agissant en amont ou en aval du matériel installé chez le Client, pouvant empêcher le bon fonctionnement de la téléalarme.

Assurances :

Orona a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile qu'elle peut encourir en cas de dommages corporels et matériels causés aux tiers et au propriétaire de l'Installation à l'occasion de l'exécution de son activité. Orona s'engage à remettre une attestation d'assurance sur demande du propriétaire.

6. Transfert de contrat

Les obligations et droits d'Orona attachés à ce Contrat seront de pleins droits transférables à toute société affiliée contrôlant Orona ou contrôlée par Orona. En cas de changement dans la personne du Client ou de mandataire, le Contrat se poursuit dans les mêmes conditions, le Client devant avertir Orona et transmettre au successeur du Contrat, les avis, recommandation et plus généralement tous les documents relatifs à l'exécution du présent Contrat.

Orona

Orona Ouest Nord

Agence Rennes - Z.A. Beauséjour - 35520 LA MÉZIERE - Tél: +33 (0)2 99 14 41 14 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Nantes - 2 Rue de l'Espalion - 44800 SAINT HERBLAIN - Tél: +33 (0)2 40 40 26 40 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Vannes - 3 Zone de Kerizan - 56400 BRECH - Tél: +33 (0)2 97 31 12 09 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Caen - 2 Rue Atalante - ZAC Citis - 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR - Tél: +33 (0)2 31 84 84 84 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Rouen - 24 Boulevard Industriel - 76300 SOTTEVILLE LÈS ROUEN - Tél: +33 (0)2 35 00 55 30 - Fax: +33 (0)2 99 14 41 15 - ouest@orona.fr

Agence Lille - 26 Rue du Général de Gaulle - 59133 PHALEMPIN - Tél: +33 (0)3 20 54 00 82 - Fax: +33 (0)3 20 54 54 63 - nord@orona.fr

Agence Lille (Services) - 103 Rue Balzac - 59000 LILLE - Tél: +33 (0)3 20 45 98 74 - Fax: +33 (0)3 20 45 80 58 - nord@orona.fr

www.orona.fr



7. Règlement de litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différents relatifs à l'interprétation et à l'exécution du présent Contrat. Pour les cas où les Parties ne parviendraient pas à un accord, il est expressément convenu, pour toutes les matières où l'ordre public n'en dispose pas autrement et exception faite du cas où le Client est une personne physique, que les tribunaux compétents seront ceux de Paris.

8. Divers

Le Contrat annule et remplace tout accord, contrat quelconque qui aurait été conclu entre les parties antérieurement aux présentes pour un objet similaire.

Les conditions du Contrat peuvent être modifiées à tout moment par avenant signé par les deux parties.

La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité du contrat. Les parties conviennent de renégocier la clause entachée de nullité de bonne foi.